



COMMUNE DE  
**VilleneuveLoubet**

## INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Villeneuve-Loubet va entreprendre la reconstruction du mur de soutènement de l'avenue de la Liberté qui s'est effondré partiellement lors des dernières intempéries.

Les travaux vont se dérouler entre le 23 janvier et le 23 avril 2012, période pendant laquelle les mesures provisoires d'exploitation de la circulation suivantes sont prévues :

### **1. Avenue de la Liberté**

Compte tenu de l'emprise nécessaire pour la réalisation du nouveau mur, il est nécessaire de neutraliser une demi-chaussée de l'avenue de la Liberté et de mettre la circulation en sens unique (La Colle sur Loup -> Villeneuve-Loubet).

Une déviation provisoire sera donc mise en place pour les usagers désirant se rendre à la Colle sur Loup au niveau du carrefour avenue de la Liberté / Avenue de la Libération.

L'itinéraire provisoire vers La Colle sur Loup est donc le suivant :

- Avenue de la Libération jusqu'au carrefour giratoire avec l'avenue de la Colle,
- Avenue de la Colle.

Une signalisation précisant ces dispositions sera mise en place.

Cette signalisation précisera que l'accès au grand parking du centre village est toujours accessible pendant toute la durée des travaux.

### **2. Corniche des Roches**

Les 100 premiers mètres de la Corniche des Roches côté avenue de la Liberté seront neutralisés et interdits à la circulation sauf pour les habitants situés dans cette même section.

La circulation en provenance de la Corniche des Roches vers le centre village ou La Colle sur Loup se fera provisoirement par l'avenue de Bellevue pendant la période des travaux.